



Programme algéro-français de bourses en doctorat PROFAS B+

Attestation d'engagement - Sélection 2017

Je soussigné(e),	
Mme ou M. (NOM et Prénom)	:
Date de naissance :	
Déclare avoir pris connaissanc	e de la teneur du présent engagement :

I/ Objet de l'engagement

Le programme PROFAS B+ est un programme algéro-français de bourses en doctorat financé à parité par l'Algérie et la France et s'inscrivant dans l'un des principaux objectifs de coopération entre la France et l'Algérie : la formation à la recherche par la recherche.

Le PROFAS B+ est destiné à des doctorants algériens sélectionnés, toutes disciplines confondues, sur des critères d'excellence par un jury d'experts composé de chercheurs algériens et français.

Les doctorants sont non-salariés, soit en co-encadrement de thèse, soit en cotutelle de thèse.

Dans le cas d'un co-encadrement de thèse, les bourses sont destinées à la finalisation de thèse en France afin de contribuer à l'accroissement rapide des effectifs d'enseignants-chercheurs en Algérie.

Dans le cas d'une cotutelle de thèse, la bourse peut être attribuée en début de thèse dans l'objectif d'une part, de former les futurs professeurs d'université et d'autre part, de renforcer étroitement les liens entre laboratoires de recherche algériens et français à travers la mobilité doctorale.

Le programme PROFAS B+, depuis sa relance en 2014, propose des bourses et un ensemble de prestations fournies par l'Algérie et la France, notamment à travers l'opérateur Campus France. Ces prestations visent à accompagner et à faciliter la mobilité des boursiers en France. En contrepartie, ces derniers sont tenus à divers engagements dans le cadre du programme.

II / Le boursier PROFAS B+ bénéficie :

- D'une bourse de 1 285,71 euros par mois : tous les boursiers ont le statut de doctorant non-salarié.
- D'un billet d'avion aller-retour au début et à la fin de sa mobilité pour le trajet Algérie-France, à raison d'un billet maximum par année universitaire.
- De nuits d'hôtel de « premier accueil » s'il ne peut intégrer immédiatement son hébergement définitif. Cette prestation de « premier accueil » sera mise en place par Campus France uniquement dans certains cas exceptionnels ou imprévus tels que : retard de l'avion à l'arrivée, grève SNCF, annulation d'un train, boursier égaré.
- D'un titre de transport (SNCF 2^{ème} classe) réservé par Campus France lorsque nécessaire, si le lieu d'affectation se trouve en province et n'est pas desservi par une liaison aérienne directe depuis l'Algérie.
- D'une notice d'accueil Campus France avant son départ, comportant les principales informations pratiques sur les conditions d'arrivée en France et les moyens pour rejoindre le lieu de séjour.
- S'il est affecté en province, d'un logement réservé par Campus France en cité universitaire publique ou privée (et soumise à son choix dans la mesure du possible).
- S'il est affecté à Paris ou en région parisienne, de l'aide de Campus France qui doit par tous les moyens nécessaires essayer de lui proposer un logement en cité universitaire publique et à défaut, dans une résidence universitaire privée ou en ville.
 - → NB : Campus France n'assure pas l'hébergement des familles des boursiers au cas où elles les accompagneraient ou les rejoindraient en cours de séjour. La venue en France des familles et des boursiers.
- D'une assurance responsabilité civile pour toute la durée de sa bourse.
- D'une assurance de protection sociale les trois (3) premiers mois de sa bourse, le temps de s'assurer par ses propres moyens pour les doctorants en co-encadrement ou de s'affilier à la sécurité sociale étudiante pour les doctorants en cotutelle.
- S'il est en cotutelle, de la sécurité sociale étudiante jusqu'à 28 ans révolus.
- D'un financement des frais liés à ses recherches et de participation éventuelle à un colloque en France jusqu'à 1 000 €, versé aux établissements français uniquement sur présentation d'une facture de l'université à Campus France.
- Une fois arrivé en France, d'un accompagnement administratif de Campus France dans ses démarches auprès du laboratoire d'accueil, de l'office de l'immigration et de l'intégration (OFII) et en préfecture.

II/ En contrepartie, le boursier PROFAS B+ s'engage :

- S'il est en **cotutelle de thèse**, à obtenir sa convention de cotutelle, à déposer son dossier auprès de Campus France Algérie et à effectuer les démarches pour l'obtention d'un **visa d'études** dans les délais impartis.
- S'il est en **co-encadrement de thèse**, à obtenir sa convention d'accueil et à effectuer les démarches pour un **visa scientifique** dans les délais impartis.
- Une fois son visa et son logement en France obtenus, à envoyer dans les plus brefs délais et maximum 15 jours avant la date de son départ, son plan de vol à Campus France.
- S'il bénéficie d'une réservation en chambre CROUS, à s'acquitter des frais de réservation de la chambre fixés à 50 euros :
 - O Si l'allocation de bourse est versée par l'Ambassade de France en Algérie via Campus France, ces frais seront automatiquement déduits du montant du virement du premier mois de bourse ;
 - Si l'allocation de bourse est versée par le Consulat d'Algérie du lieu de résidence en France, le paiement bancaire sera effectué en ligne : le doctorant recevra un email de Campus France lui indiquant la démarche à suivre.
- Pour le trajet en avion à l'aller, à réserver le premier vol disponible de la journée, du lundi au jeudi.
- A effectuer les démarches obligatoires auprès de l'OFII en préfecture dans les délais impartis et à s'acquitter des frais liés à ses démarches.
- A régler son loyer en respectant les délais impartis.
- A souscrire au dispositif CLÉ (Caution Locative Étudiante) mis en place par les CROUS. La CLÉ est une garantie de l'État français qui permet aux étudiants de faciliter leur accès à un logement.
- A rester en France pendant la durée de sa mobilité, sauf sur autorisation de son laboratoire d'accueil pour congés ou pour participation à une manifestation scientifique.
- S'il est en co-encadrement, à soutenir sa thèse dans les 10 mois suivants la fin de sa bourse.

Date		
Signature du candidat précédé	e de la mention « Lu et approuvé » :	